


Numéro	DL161031-CI02	 Illkirch-Graffenstaden
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Fonction publique – Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.	
Objet	Mises à disposition d'un logement par nécessité absolue de service au Directeur Général des Services / signature d'un bail d'habitation avec Madame Sabine ADE	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2016

L'an deux mil seize le premier décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni, à l'Illiade - en session ordinaire -, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Jacques BIGOT, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Jacques BIGOT, Maire, Monsieur Claude FROEHLI, Madame Séverine MAGDELAINE, Monsieur Emmanuel BACHMANN, Madame Martine CASTELLON, Monsieur Richard HAMM, Madame Huguette HECKEL, Monsieur Bernard LUTTMANN, Madame Pascale-Eva GENDRAULT, Monsieur Henri KRAUTH, Madame Françoise SCHERER, adjoints, Madame Edith ROZANT, Monsieur Patrick FENDER, Monsieur Alain SAUNIER, Monsieur Michel WAGNER, Madame Carine ERB, Monsieur Yves HAUSS, Madame Carolle HUBER, Madame Fabienne COSMO, Madame Catherine MILLOT, Monsieur Emmanuel LOUIS, Madame Sonia LAUBER, Madame Sophie QUINTIN, Monsieur Naoufel GASMI, Madame Tiphaine RICHARD-BOUTE, Monsieur Jérémy DURAND, Monsieur Alain MAZEAU, Madame Alfonsa ALFANO, Monsieur Daniel HAESSIG, Monsieur Serge SCHEUER, Monsieur Thibaud PHILIPPS, Madame Elisabeth DREYFUS, Monsieur Yvon RICHARD, Conseillers.

Etaient excusés :

- Madame Dominique GUILLIEN-ISENMANN ayant donné procuration à Monsieur Patrick FENDER
- Monsieur Baptiste HEINTZ-MACIAS ayant donné procuration à Monsieur Naoufel GASMI

Nombre de conseillers présents :	33
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	25 novembre 2016
Date de publication délibération :	5 décembre 2016
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	5 décembre 2016

Numéro	DL161031-CI02	1/2
Matière	Fonction publique - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.	

VI. PERSONNEL

2. MISE A DISPOSITION D'UN LOGEMENT PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE AU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES / SIGNATURE D'UN BAIL D'HABITATION AVEC MADAME SABINE ADE

A. MISE A DISPOSITION D'UN LOGEMENT PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE POUR L'EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

L'encadrement juridique des attributions de logement de fonction résulte de la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 et du décret n°2012-752 du 9 mai 2012 qui en a modifié les conditions d'octroi.

Ce décret précise que les concessions pour nécessité absolue de service sont possibles pour les agents ayant une obligation de disponibilité totale pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité.

C'est le cas pour l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services, qui, étant logé sur la commune, doit être en mesure d'intervenir à tout moment y compris en dehors des heures habituelles de travail, pour assurer la bonne marche des services de la Ville.

Cet avantage représente pour le Directeur Général des Services le moyen d'assurer la continuité du service public et de répondre aux besoins d'urgence liés à l'exercice de ses fonctions.

La concession pour nécessité de service emporte la gratuité du logement nu mais ne comprend pas la gratuité des charges locatives : celles-ci (eau, électricité, chauffage, etc.) sont en effet à régler par le bénéficiaire du logement ainsi que l'ensemble des réparations locatives et que les impôts et taxes qui sont liées à l'occupation des locaux.

La Ville ne disposant pas de logement, elle a recherché et trouvé un logement à louer qui pourra être mis à disposition du DGS et de sa famille dans le cadre de cette nécessité absolue de service. Il s'agit d'une maison située 29 rue des Maçons dont la location est proposée ci-dessous.

B. SIGNATURE D'UN BAIL D'HABITATION ENTRE MADAME SABINE ADE ET LA VILLE PORTANT SUR LA MAISON SITUEE 29 RUE DES MAÇONS

La maison d'habitation individuelle sise 29 rue des Maçons à Illkirch-Graffenstaden et dont la mise à disposition est prévue au bénéfice du Directeur Général des Services selon les modalités ci-dessus exposées, devra faire l'objet d'un bail d'habitation à conclure entre la propriétaire, Madame Sabine ADE et la commune.

Ledit contrat de location sera donc soumis aux dispositions de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et prendra effet à compter du 16 décembre 2016 pour une durée de 3 ans.

Numéro	DL161031-CI02	2/2
Matière	Fonction publique - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.	

Le projet de bail ci-joint comprend notamment la description du bien loué et les clauses particulières du contrat. Ainsi, le loyer mensuel est fixé à 1 300 € (mille trois cent euros), de même que le dépôt de garantie.

Vu le projet de bail, il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver la mise à disposition d'un logement de fonction par nécessité absolue de service au bénéfice du Directeur Général des Services ;**
- **d'approuver la location de la maison d'habitation située 29 rue des Maçons à Illkirch-Graffenstaden telle que décrite dans le projet de bail, dans les conditions fixées par la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 et le projet de bail ;**
- **d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'arrêté de mise à disposition au profit du DGS, qui prendra fin en même temps que les fonctions qui y ont conduit ;**
- **d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le bail d'habitation relatif à la location de la maison désignée ci-dessus ;**
- **de prévoir les crédits nécessaires au budget.**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte, à l'unanimité, la présente délibération**

Pour extrait conforme

**Le Maire
Sénateur du Bas-Rhin
Jacques BIGOT**

